

# Hadopi

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS Séance du Collège du 05/07/2018

---

Le 5 juillet 2018, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance dans les locaux de la Haute Autorité, 4 rue du Texel dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Étaient présents les membres du Collège suivants :

Membres titulaires : Denis RAPONE, Louis de BROISSIA, Laurence FRANCESCHINI, Brigitte GIRARDIN, Alain LEQUEUX, Marcel ROGEMONT, Bernard TRANCHAND

Membre suppléant : François MOREAU en remplacement d'Alexandra BENSAMOUN, Vincent VIGNEAU en remplacement de Nicole PLANCHON

### ORDRE DU JOUR

---

Introduction du président ; audition de Pascal ROGARD, Directeur général de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) ; point budgétaire : présentation en première lecture du jaune budgétaire (pour délibération après avis de la Commission de protection des droits le 24 juillet 2018) ; point d'étape sur la saisine pour avis en matière de copie privée ; présentation de l'étude sur le fonctionnement de lecteurs multimedia (type Kodi) préfigurés avec des applications tierces (add-ons) raccordés au téléviseur permettant l'accès à des contenus illicites ; autres points : approbation du relevé de conclusions du Collège du 21 juin 2018.

### PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS

---

#### Introduction du président

#### **Audition de Pascal ROGARD, Directeur général de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques)**

M. ROGARD dresse un bilan des politiques publiques en matière de lutte contre le piratage. Est également mise en exergue la nécessité de renforcer l'encouragement au développement de l'offre légale. Une discussion s'engage avec les membres du Collège autour de ses propositions.

#### **Point budgétaire : présentation en première lecture du jaune budgétaire (pour délibération après avis de la Commission de protection des droits)**

La secrétaire générale par intérim fait un point sur les prévisions d'exécution pour l'année 2018. Elle propose également différents axes stratégiques pour la construction budgétaire 2019 et les années à venir. Une discussion s'engage entre les membres du Collège sur les différentes trajectoires financières proposées.

#### **Point d'étape sur la saisine pour avis en matière de copie privée**

Les services font un premier bilan des entretiens réalisés dans le cadre de la saisine introduite auprès de l'Hadopi par un client du service Molotov sur le fondement de l'article L. 331-36 du code de la propriété intellectuelle, en qualité de bénéficiaire de l'exception copie privée. Une discussion s'engage avec les membres du Collège.

**Autres points :**

**Approbation du relevé de conclusions :** le Collège approuve le relevé de conclusions de la séance du 21 juin 2018



Le 24/07/2018,

Denis RAPONE